

CAHIERS DE KARNAK



CINQUANTENAIRE

16



CFEETK 1967-2017

Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak

2017

LE KIOSQUE D'OSORKON III DU PARVIS DU TEMPLE DE KHONSOU : VESTIGES INÉDITS

Jean-Claude Goyon (univ. Lyon 2)

DURANT L'EXERCICE 1976-1977 du CFEETK avait lieu le relevé architectural des vestiges de la colonnade-propylée construite sous la XXV^e dynastie, en avant du pylône du temple de Khonsou. L'opération comporta une fouille des fondations du secteur de la travée centrale du kiosque originel, correspondant à la portion terminale nord du dromos ¹. Le dégagement eut pour résultat la découverte d'un ensemble de douze plaques de grès fragmentées, remployées dans les fondations des colonnes ² et provenant du débitage des murets d'entrecolonnements d'un kiosque avant-porte détruit au temps du règne de Taharqa ; ces restes de construction étaient datés de la XXIII^e dynastie grâce aux cartouches d'Osorkon III « Fils d'Isis » conservés sur certains des témoins ³.

1. Origine des vestiges – Rappel historique

Les remplois enfouis étaient répartis de façon disparate dans les fondations des colonnes. Dans la file extérieure de l'est, quatre furent extraits sous la colonne 19, un seul sous le numéro 1 ; à l'ouest, la fondation de la colonne 1 comportait quatre éléments et trois autres étaient déposés en désordre. Presque tous les blocs taillés dans le grès étaient en mauvais état du fait de l'action des sels humides ; aucun n'étant par ailleurs complet. Ce n'est qu'après un long séchage et une consolidation générale qu'il devint possible de les manipuler et de les photographier. Sans que l'on ait pu s'en assurer totalement pour tous les témoins, il semble que les maçons de la XXIII^e dynastie n'ont utilisé que des matériaux de remploi. Un cas certain, sur lequel on reviendra plus loin, montre que l'on a refendu des blocs massifs de récupération pour obtenir des plaques de murets d'une épaisseur moyenne variant de 23 à

1. J. LECLANT, *Orientalia* 45/3, 1976, p. 290 § 29h.

2. *Id.*, *Orientalia* 46/2, 1977, p. 254-255 § 41 et pl. XVI, fig. 19 (vue du chantier) ; J. LAUFFRAY, « Les travaux du Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak, de 1972 à 1976 », *Karnak* 6, 1980, p. 54-56 et pl. 13b ; Fr. LAROCHE-TRAUNECKER, « Données nouvelles sur les abords du temple de Khonsou », *Karnak* 7, 1982, p. 321-323. Sur le kiosque de Taharqa, sous lequel les parois furent réutilisées, J. LECLANT, *Recherches sur les monuments thébains de la XXV^e dynastie*, *BdE* 36, 1965, p. 84, § 21.

3. Pour l'identification du souverain et de son fils, voir J.-Cl. GOYON, « Aspects thébains de la confirmation du pouvoir royal. Les rites lunaires », *JSSEA* 13/1, 1983, p. 2 et n. 2 ; K.A. KITCHEN, *Third IP Suppl.*, 1986, p. 581, § 521 = 3^e éd., 1996, § 448 ; J. VON BECKERATH, *Königsnamen*², *MÄS* 49, 1999, p. 195-196 ; *JWIS* II, p. 294 (29.5). Sur le règne et l'œuvre, notice ancienne de M.-L. BIERBRIER, *LÄ* IV/4, 1981, col. 635 et n. 4 ne mentionnant pour Karnak que l'inscription de hauteur du Nil du quai occidental et le temple d'Osiris *Heka-djet*.

30 cm d'épaisseur. Seule la face ravalée reçut la gravure, le dos restant brut. Ceci implique que, à cette époque, le mode de mise en appareil a comporté le montage de chaque muret en deux panneaux accolés deux à deux⁴. Impossible dès lors d'assigner un emplacement quelconque à aucun d'entre eux, même lorsque, par la suite, certains ont pu être assemblés avec certitude. En outre, contrairement à la présomption émise par Fr. Laroche en 1982, aucun autre vestige du monument d'Osorkon III n'a, ensuite, été extrait des fondations de la colonnade éthiopienne et l'étude préliminaire descriptive de Cl. Traunecker, annoncée en 1977, n'eut pas de suite⁵. Il me revint donc de reprendre le dossier et de présenter en 1982 lors du Congrès international des Égyptologues de Toronto un résultat obtenu à partir du premier des deux assemblages photographiques que j'étais parvenu à établir⁶. Toutefois, du fait des limites imposées par les éditeurs du périodique qui publia les actes du congrès, aucune donnée technique concernant les quatre éléments du premier montage n'avait pu être communiquée tout comme pour le second assemblage effectué ensuite, réunissant deux autres morceaux de paroi⁷. En 2013 et 2015, l'étude des contenus des six premiers fragments de murets ayant abouti, les deux assemblages ont pu être publiés *in extenso* en photographie et en dessin⁸. Les six autres plaques et portions de murets de la fouille de 1976 sont jusqu'ici demeurés inédits. Le rassemblement et la confrontation des caractéristiques des douze témoins disponibles permettent d'évaluer approximativement les dimensions des scènes figurées des murets de la colonnade d'époque libyenne. Pour une hauteur avoisinant 1,40 m, les tableaux occupaient une longueur d'environ 2,90 à 3 m et leur répartition correspondait à un dispositif de scènes se répondant en vis-à-vis.

2. Les assemblages publiés – Données techniques

Assemblage 1 (fig. 1)

Il comporte quatre plaques d'épaisseur moyenne de 28 cm, de longueurs différentes mais de hauteur moyenne équivalente répondant aux cotes suivantes :

- Bloc **A** : L. max. 1,37 m ; H. max. 0,66 m ;
- Bloc **B** : L. max. 0,58 m ; H. max. 0,64 m ;
- Bloc **C** : L. max. 1,17 m ; H. max. 0,66 m (incomplet, le tiers gauche env. étant absent) ;
- Bloc **D** : L. max. 1,37 m ; H. max. 0,66 m.

4. Un procédé similaire a été utilisé à Philae par les maçons ptolémaïques pour la restauration de la paroi du muret de l'angle nord-ouest du kiosque de Nectanébo ; S. FARAG, G. WAHBA, A. FARID, « Notizie da File II. Reused Blocks of Nectanebo », *OrAnt* 17, 1978, p. 152. Cela pourrait être la raison de la présence de résidus de plâtre au dos des blocs.

5. Fr. LAROCHE-TRAUNECKER, *Karnak* 7, p. 313 ; J. LECLANT, *Orientalia* 46/2, 1977, p. 255, n. 1.

6. Scène du lâcher des oiseaux du sacre ; l'article du *JSSEA* mentionné n. 3 ne comportant pas d'illustration, ce montage est reproduit dans R. FAZZINI, *Egypt Dynasty XXII-XXV, Iconography of Religions* XVI/10, Leyde, 1988, pl. XVI et p. 32.

7. Ce sont les six blocs mentionnés par Fr. LAROCHE-TRAUNECKER, « Les restaurations et transformations d'époque gréco-romaine du temple de Khonsou à Karnak », dans W. Clarysse, A. Schoors, H. Willems (éd.), *Egyptian Religion. The Last Thousand Years* 2, *OLA* 85, 1998, p. 906, n. 15.

8. J.-Cl. GOYON, « Thèbes, Thot et la monarchie pharaonique après la III^e Période de Transition. La fête du 19 du premier mois de l'année et les rites de confirmation du pouvoir royal à Karnak, Edfou et Philae » (I^{re} Partie), dans Chr. Thiers (éd.), *Documents de Théologies Thébaines Tardives (D3T 2)*, *CENiM* 8, 2013, p. 33-93 ; II^e Partie, dans *D3T 3*, *CENiM* 13, 2015, p. 29-89. Voir *CENiM* 8 : assemblage 1 = muret 1 du « Lâcher des oiseaux », p. 36, fig. 3 ; assemblage 2 = rites lunaires, p. 37, fig. 4.



Fig. 1. Assemblage du lâcher des oiseaux. © CNRS-CFEETK n° 102591/A. Bellod, M. Saïdi.

Dans l'appareil originel, vraisemblablement liées au plâtre, les plaques réunies pour former ce muret devaient reposer sur un soubassement aujourd'hui disparu, mais dont la hauteur peut être estimée d'après celle de certains des blocs inédits qui comportent une ligne de sol au-dessus d'une zone ravalée sans décor d'une hauteur approchant 45 cm à 50 cm. Les matériaux utilisés proviennent probablement tous de remplois, mais seul le dernier élément **D** de cet assemblage **1** en apporte la preuve formelle. Retournée dans la base d'un sphinx du dromos de la XVIII^e dynastie, la plaque **D** conserve dans l'épaisseur de sa partie inférieure le restant de l'inscription originelle de dédicace gravée au protocole d'Amenhotep III⁹ (fig. 2).

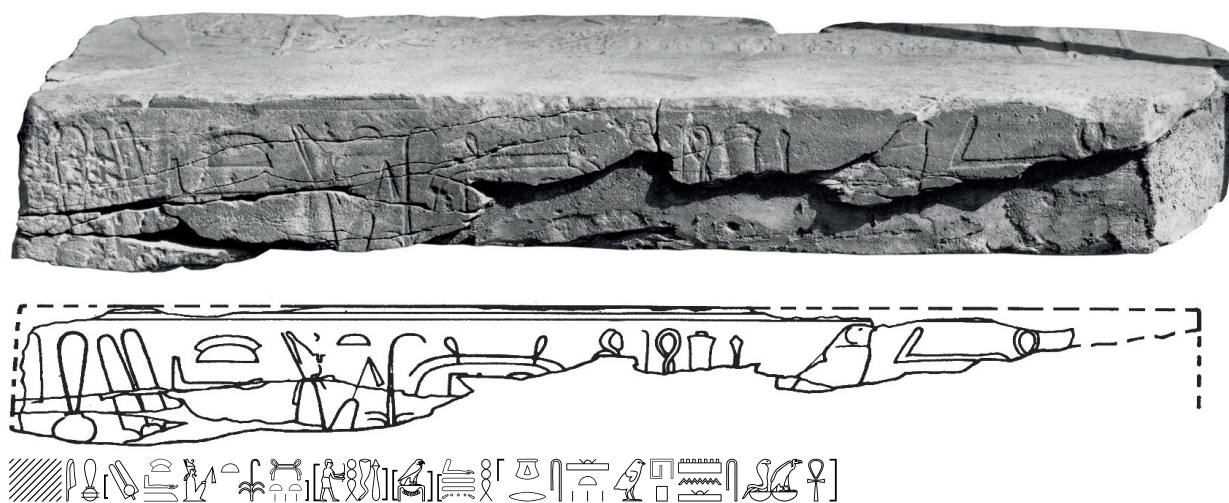


Fig. 2. Plaque **D**, tranche inférieure. © CNRS/CFEETK n° 14596/A. Bellod, J.-Cl. Goyon (dessin).

9. Signalé par Fr. LAROCHE-TRAUNECKER, *Karnak 7*, 1982, p. 323, n° 16. Mentionné par A. CABROL, *Les voies processionnelles de Thèbes*, OLA 97, 2001, p. 254.

Le texte hiéroglyphique conservé correspond au début du nom de *Nepty* d'Amenhotep III « [Vive Celui des Deux-Dames qui établit les normes], qui pacifie [le Double-Pays], le Faucon d'Or, grand de force physique qui frappe les Asiatiques, le Roi qui apparaît portant la double rémige comme [Amon ...] »¹⁰.

De la disposition des acteurs, roi et premier prophète d'Amon se dirigeant vers la droite, il ressort que ce muret appartenait à une paroi latérale gauche de l'entrecolonnement originel selon l'axe de montée sud-nord aboutissant au pylône. Il n'a pas été possible d'établir si l'édifice originel de la XXIII^e dynastie possédait, comme pour son successeur éthiopien, plusieurs travées ; cependant, l'examen de la cohérence et de la concentration du thème religieux illustré sur douze des treize vestiges recueillis conduit à envisager l'hypothèse d'une construction simple comportant une allée axiale bordée de murets appareillés en double épaisseur. Dans ce cas, sur l'axe nord, les représentations des parois internes correspondent aux rites de confirmation du pouvoir royal ainsi qu'à celui du virement des offrandes du cycle lunaire des deux assemblages retrouvés (N^{os} 1 et 2).

Assemblage 2 (fig. 3)

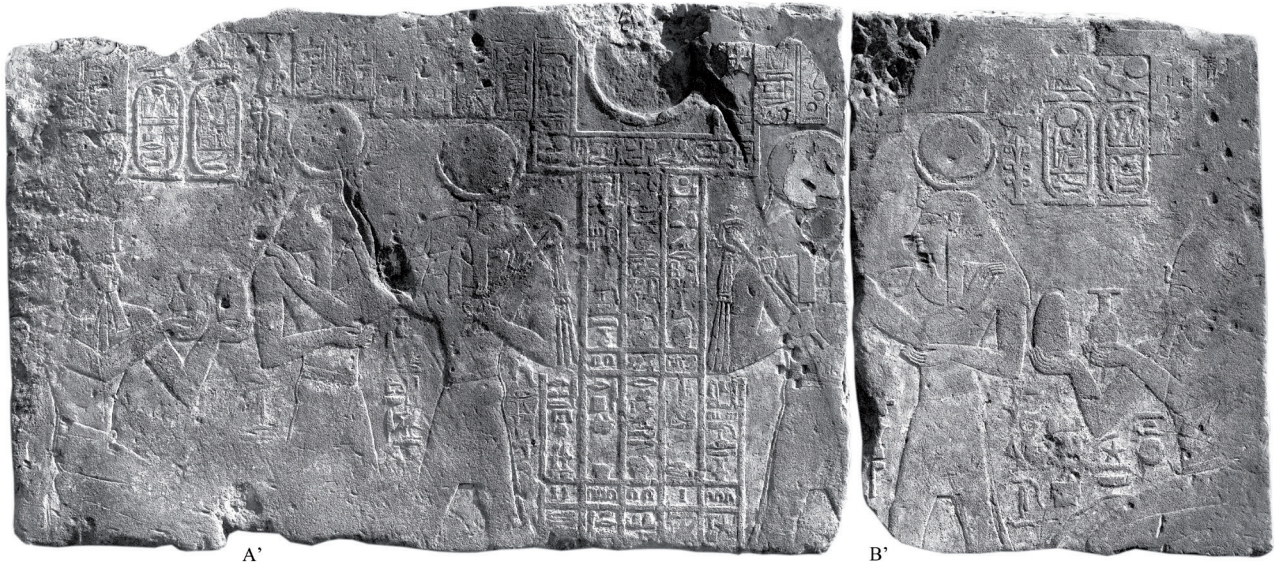


Fig. 3. Assemblage des rites lunaires. © CNRS-CFEETK/J.-Cl. Goyon.

Seuls deux morceaux de plaques de longueur inégale et incomplets dans leur hauteur ont été utilisés pour ce second muret. La scène est pratiquement complète sauf à la portion inférieure où le bas des jambes des figures debout manque ; l'ensemble originel devait comporter un soubassement non retrouvé. La taille générale du muret correspond à celle du précédent même si les dimensions individuelles des deux éléments assemblés sont différentes :

- Bloc **A'** : L. max. 1,42 m ; H. max. 0,91 m ;
- Bloc **B'** : L. max. 0,69 m ; H. max. 0,90 m.

10. J. VON BECKERATH, *Handbuch*, p. 229 ; E. HORNING, *LÄ I/2*, 1973, col. 206, s.v. « Amenophis III ».

Compte tenu des manques sur le côté gauche de la plaque **A'** et sur celui de droite de **B'**, la longueur moyenne actuelle totale de 2,11 m, contre 2,74 m pour l'assemblage **n° 1**¹¹, suggère que les dimensions approximatives des scènes de chaque muret approchaient en longueur 2,80 m à 2,90 m pour une hauteur d'1,50 m au maximum. Ce second muret, sur l'axe nord de l'allée centrale de la colonnade, devait être placé à droite dans la mesure où l'offrande du roi du sud à la couronne blanche se place à droite du tableau pour l'observateur – la scène fonctionnant en outre à double sens par la dualité du motif de la rencontre au centre des manifestations du principe divin lunaire.

3. Les murets fragmentaires inédits

Outre les six plaques que l'on vient d'évoquer, la fouille de 1976 en avait procuré sept autres dans un état de mutilation et de conservation très varié. Un seul (**n° 1**) conserve la presque totalité de la scène d'origine, les cinq autres ne comportent que des restes de figures divines, une seule (**n° 6**) montrant le bas du corps du souverain officiant. Sur le dernier fragment (**n° 7**), en dehors d'une description matérielle, aucun élément de décor n'a pu être défini, car la surface presque totalement érodée de ce bloc de soubassement ne laisse reconnaître que des traces très vagues de ce qui pouvait être les jambes d'un personnage venant de la gauche.

Muret n° 1 : Scène de *hꜣꜣꜣ qbꜣ* à Amon-Rê par Osorkon III et deux génies économiques (fig. 4-5)

Inédit, ce tableau a, toutefois, été décrit de manière approximative par J. Baines en 1985 qui l'attribua en outre par erreur à Osorkon IV¹². En effet, le roi n'est pas « offering incense » comme indiqué, mais il présente une aiguière au seigneur de Karnak. De même, en renvoyant à l'iconographie similaire des génies économiques représentés à la même époque dans le temple d'Osiris *hꜣꜣꜣ d.t.*, la description des personnages n'est pas conforme à la réalité, tout autant que l'identification opérée tendant à confondre ceux du muret avec les intervenants différents de nature et de nom du relief du temple osirien de l'est du téménos d'Amon.

De forme régulière, marqué de fractures transversales sans déplacements, la ligne d'arrêt du bas de la plaque de grès correspond à un raccord originel avec un élément formant soubassement sur lequel étaient gravées les jambes des personnages qui manquent dans l'état actuel. À la partie droite, le bloc a subi une découpe biaise mutilant l'image d'Amon ; à gauche, une forte épaufrure qui marque les deux tiers inférieurs du bord taillé verticalement a entraîné la perte de l'arrière du corps du second génie économique. Sur toute la longueur conservée, le haut des colonnes de texte des légendes qui figurait sur un élément d'architecture de couronnement du muret est manquant. Les dimensions relevées équivalent à :

- sans restitution de la figure d'Amon-Rê du champ droit, L. max. 1,45 m ; H. max. 0,87 m ;
- avec restitution, L. 1,73 m¹³.

11. Les manques latéraux étant bien moindres, la scène de ce muret **1** est pratiquement complète ; il ne manque qu'une moitié environ de la colonne royale de texte du côté gauche et la bordure à droite de la palette de *Benenet*. Il se pourrait que l'encadrement des tableaux ait comporté un ciel étoilé à la partie supérieure comme sur le fragment de plaque **n° 4**, élément de décor peut-être supporté aux extrémités des côtés par de grands signes *ouas*.

12. J. BAINES, *Fecundity Figures*, Warminster, 1985, p. 308 ; *id.*, *Orientalia* 46, 1977, p. 255 cité à cette page, mais ne faisant en aucune façon allusion à ce muret, mentionnant seulement les blocs de l'assemblage **1** ci-dessus.

13. Si comme cela semble être le cas les murets appareillés mesuraient en longueur entre 2,80 m et 2,90 m, un bloc adjacent situé à droite d'environ 1 m pouvait accueillir les figures de Mout et Khonsou. C'est ce que suggère la mention des *nꜣꜣꜣ nb.w Bnn.t* de la col. 5 des légendes ; une hypothèse moins vraisemblable serait que ce complément était placé à gauche, car la scène semble complète en ne comportant que deux figures de génie.



Fig. 4. Muret n° 1. © CNRS-CFEETK n° 14594/A. Bellod, J.-Cl. Goyon (dessin).

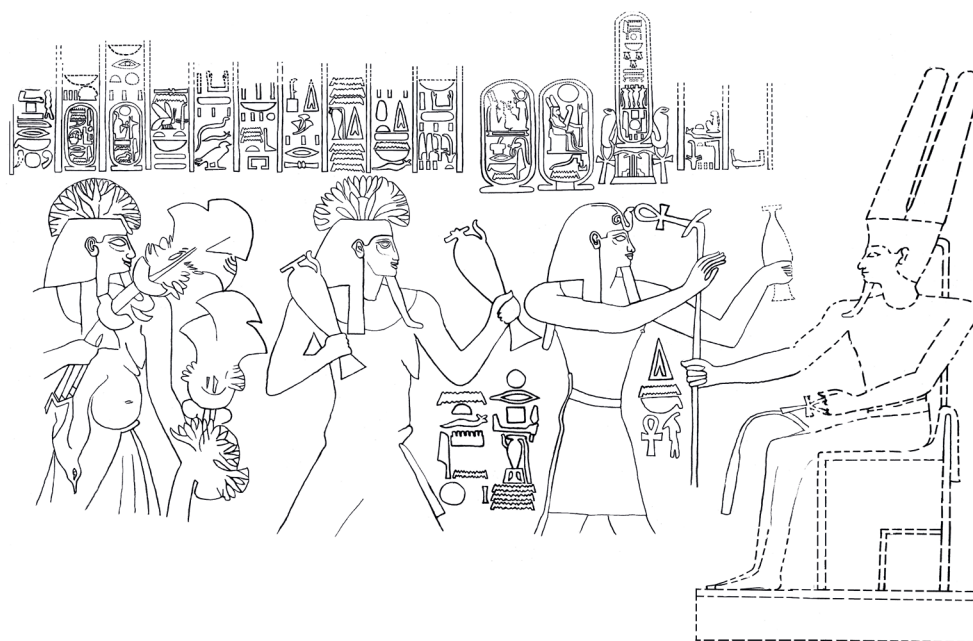


Fig. 5. Muret n° 1, restitution. © J.-Cl. Goyon.

Le dieu Amon récipiendaire assis à droite du muret fait face au pharaon officiant et aux génies l'accompagnant, tous trois venant de la gauche. De cette disposition, il ressort que dans la colonnade d'origine le muret faisait partie d'une paroi placée à gauche de la personne se dirigeant vers le nord en direction du pylône du temple de Khonsou, ce qui était également le cas pour l'assemblage n° 1 du « lâcher des oiseaux ».

Le souverain à la barbe carrée, coiffé du *nemes* à poche portant l'uraeus frontal est torse nu ; il n'est vêtu que d'un pagne court à ceinture et queue cérémonielle. D'une main, il présente vers le visage d'Amon une aiguière qui semble n'avoir pas été munie d'un bec comme celles tenues par le Nil qui suit le roi. L'autre main est tendue vers la divinité dans l'attitude de la vénération. En échange du don royal, le bras tendu du dieu assis sur le trône archaïque dirige vers l'uraeus royal l'emblème combiné du *'nh* et du *w3s*.

Derrière le pharaon, s'avance en courant un Nil androgyne à longue barbe recourbée, porteur de deux aiguières à bec ; sous les mamelles pendantes, le ventre est plat et seules les traces du nœud du pagne qui revêt le bas de son corps sont actuellement visibles. Quant à sa coiffure composée d'une volumineuse couronne de boutons et de fleurs de lotus épanouies en éventail, elle est d'un type exceptionnel ; néanmoins, elle est également attestée au temple d'Osiris *Hega-djet* sur lequel il sera question plus loin.

À la suite de ce Nil vient en marchant un génie économique présentant des traits du visage analogues à ceux de son prédécesseur et porte la même coiffure végétale. Toutefois, les formes du repli adipeux sous la mamelle et le ventre, très rebondi et débordant au-dessus d'un pagne à devantail plissé, différent notablement. L'offrande présentée par ce second acteur est faite d'un bouquet monté d'ombelles de papyrus épanouies et d'une touffe de

fleurs de lotus tenu de la main gauche. La droite est refermée sur les tiges d'un bouquet semblable au précédent mais, en lieu et place de lotus, ce sont les pattes d'un oiseau aquatique suspendu tête en bas qui sont retenues avec les tiges végétales¹⁴.

Par la conjonction des apports de vases et la contrepartie divine du don du pouvoir et de la vie par le biais du sceptre, le tableau s'apparente aux scènes de course aux vases de type jubilaire ce que corrobore le motif du pavillon de fête-*sed* placé entre les replis des uraeus encadrant le cartouche vertical¹⁵ d'« Amon-Rê seigneur des Trônes du Double-Pays qui préside à *Ipet-Sout* (Karnak) », inscrit devant l'image du dieu. La plupart des scènes de présentation des aiguères d'eau nouvelle par le roi où figure l'octroi divin du *'nh-w3s*, qu'elles soient sous l'intitulé *hnp qbḥ* ou *hrp qbḥ*, a été considérées par H. Kees¹⁶ comme du ressort du jubilé ou, dans le culte régulier, comme de celui de la purification. Étant donné le contexte de commémoration de l'investiture royale et de jubilé des scènes associant Osorkon III et Takelot III dans le temple d'Osiris *Heqa-djet*¹⁷, la scène de la paroi nord-est (19) intitulée *hrp qbḥ* et faisant intervenir un Nil, les génies *Djefa*, *Kheded*, *Sekhet* et *Tayt* au service d'Osiris « qui préside à la Corporation divine dans *Ipet-Sout*, régent de l'éternité qui a rejoint *Ipet-Sout* » accompagné d'« Isis l'imposante, mère divine » qui prononce le formulaire du proscynème, entre dans la catégorie rituelle définie par H. Kees. Cependant, la scène du muret n° 1 du parvis de Khonsou diffère notablement de ceux du recensement opéré jadis par le savant allemand dans la mesure où ce n'est pas le roi qui court en portant l'eau, pas plus que ne le fait le génie « aux bouquets et à l'oiseau ». C'est au Nil qu'est dévolue cette pratique, ce qui renvoie au contexte général des murets du kiosque illustrant les moments essentiels de la grande panégyrie du 19 du premier mois de l'année. Il faut considérer que le tableau reproduit la consécration de l'eau du flot annuel et des bienfaits de son action pour l'abondance des moyens de subsistance de l'année, dont l'arrivée avait eu lieu une dizaine de jours auparavant lors de l'arrivée du premier flot de la crue à Thèbes¹⁸. On se souviendra, en ce sens, de l'importance du relevé de hauteur de crue effectué sous le règne d'Osorkon III¹⁹.

14. J. BAINES (*Fecundity Figures*, p. 308) ne mentionne pas cet oiseau et le rapprochement d'apparence qu'il opère avec la « troisième (*the third*) figure » porteuse de bouquets montés de la scène d'Osiris *Heqa-djet* (salle intérieure orientale, PM II², p. 206 [19]) est inexact, la coiffure n'étant pas la même, comme on le verra par la suite, que celle portée par sa « seconde » figure qui est celle du Nil. La tête et le bec du volatile ainsi que la longue patte visible ne paraissent pas être ceux d'un canard ou d'un ansériforme mais évoquent plutôt ceux d'une gallinule ou d'une poule sultane (gallinule pourpre); voir B. BRUUN, S. BAHÄ EL-DIN, *Common Birds of Egypt*, Le Caire, 1985, pl. 5 (6-7); P.F. HOULIHAN, *Birds of Ancient Egypt*, Le Caire, 1988, p. 88-90, 153 et fig. 127.

15. Pour la titulature d'Amon dans un cartouche, voir par ex. Cl. ROBICHON, L.-A. CHRISTOPHE, *Karnak-Nord (1945-1949) III, FIFAO 23*, 1951, p. 124 (27); *LD Text III*, p. 42 (R8); P. KAPLONY, *LÄ III/4*, 1979, col. 613, s.v. « Königsring ».

16. H. KEES, *Der Opfertanz des ägyptischen Königs I*, Leipzig, 1912, p. 52-53; II, p. 273-276, recensement des scènes. Il n'établit cependant aucun lien entre la « course » au vase, qu'elle soit solennelle ou cultuelle, et le don du *'nh-w3s* pourtant bien mis en évidence par les sources dès le Nouvel Empire. Voir par ex. *Akh-menou*, pilier 9.o (*djt qbḥ*), J.-Fr. PECOIL *et al.*, *L'Akh-menou de Thoutmosis III à Karnak. La Heret-ib et les chapelles attenantes. Relevés épigraphiques*, Paris, 2000, pl. 48 (= KIU 2364); A.M. CALVERLEY, *The Temple of King Sethos I at Abydos I*, Londres, Chicago, 1933, pl. 49; ou, entre autres, la scène de *hrp qbḥ* d'*Edfou II*, 146, 3-4 où « tous les dieux et déesses qui sont dans *Outjeset-bik* consacrent le *'nh-w3s* à Horus *Behedety* (*nṯr.w nṯr.wt jmy.w Wjst-(bjk) hrp.sn 'nh w3s n Hr Bḥdty*) ».

17. G. DARESSY, « Le temple et les chapelles d'Osiris à Karnak », *RecTrav* 22, 1900, p. 134; G.E. KADISH, D.B. REDFORD (éd.), *The Twenty-third Chapel of Osiris Ruler of Eternity* (à paraître); K.A. RITNER, *The Libyan Anarchy. Inscriptions froms Egypt's Third Intermediate Period*, WAW 21, Atlanta, 2009, p. 427 (115) « Additions to the Temple of Osiris *Heqa-djet* ».

18. Par rapport à la date théorique du 1^{er} Thot pour la fête de l'ouverture de l'an et le début de la crue, les dates de la célébration de la cérémonie de l'accueil du Flot-Hâpy sont variables selon les lieux d'observation (J.-Cl. GOYON, *Confirmation du pouvoir royal, BdE 52*, 1972, p. 25 et n. 2, p. 42); à Thèbes, la panégyrie était mise en œuvre entre le 7 et le 9 du premier mois, les rituels de confirmation incluant ces jours jusqu'au 14^e et l'on peut considérer que le cérémonial de la fête de Thot du 19 en formait la clôture; voir en ce sens J.-Cl. GOYON, dans *D3T 2*, *CENiM 8*, p. 55.

19. Crue de l'an III d'Osorkon III : K.A. KITCHEN, *Third IP*, 1973, p. 342-343, n. 557; *JWIS II*, p. 293 (29.1); K.A. RITNER, *The Libyan Anarchy*, p. 39.

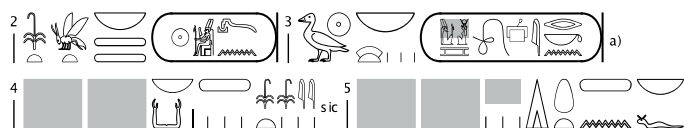
Les textes

Toute la partie supérieure des légendes des acteurs du tableau réparties en colonnes de hiéroglyphes assez soignés gravés en champ levé a disparu. On peut cependant estimer que les parties manquantes devaient correspondre à une hauteur de tout au plus de trois à quatre cadrats. Assez curieusement, le titre de la scène rituelle est inscrit selon un ordre rétrograde dans le dos du roi, les paroles de la divinité étant gravées devant lui.

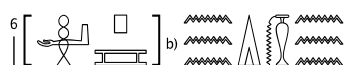
Titre



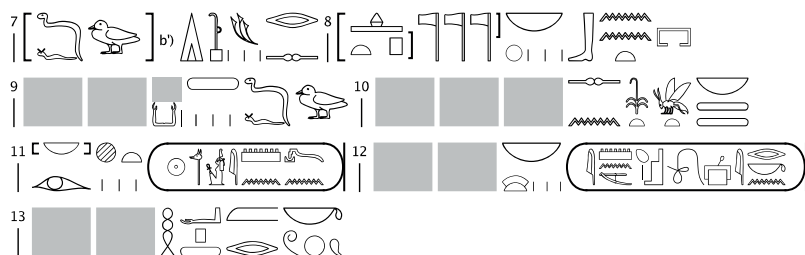
Le roi



Nil A



Génie B



Amon



a)  paraît s'imposer pour rendre *sꜣ ḏst*.

b) et b') Restitutions probables d'après les parallèles du temple d'Osiris *ḥqꜣ ḏt* :



Titre

[1] *Consacrer (a) la libation à son père Amon.*

Le roi

[2] *[Le roi de Haute et Basse-Égypte, seigneur du Double-Pays] (Ouser-Maât-Rê l'élu d'Amon)*

[3] *[le Fils de Rê, seigneur des couronnes] (Osorkon Fils d'Isis, aimé d'Amon)*

^[4] [lac. ~ 2 c.] maître des nourritures et des pains-nenyou (?) (b)

^[5] [lac. ~ 2 c.1/2 les... (?)] qui donne les pains à son seigneur.

Nil A

^[6] [Le Flot-Hâpy] qui donne la libation.

Génie B

^[7] [Djefa] qui donne les jeunes plantes pour satis ^[8] [faire] tous les dieux (c) du sanctuaire-Benenet

^[9] [lac. ~ 2 c.] les nourritures (d) et les subsistances

^[10] [lac. ~ 3 c.] ils (?) [...] le roi de Haute et Basse-Égypte, seigneur du Double-Pays

^[11] [lac. ~ 2 c. le seigneur] qui accomplit les rites (Ouser-Maât-Rê l'élu d'Amon)

^[12] [le Fils de Rê, seigneur] des couronnes (Osorkon Fils d'Isis, aimé d'Amon)


^[13] [lac. ~ 2 c.] (e) le Flot-Hâpy à son temps prévu.

Amon

^[14] [Amon-Rê, seigneur des Trônes du Double-Pays] qui préside à Ipet-Sout ^[15] [lac. ~ 2 c.] [Kamou] tef (?) (f) roi de dieux ^[16] [lac. ~ 3 c. 1/2]

^[17] Je te donne vie et pouvoir.

a) *hrp*, « consacrer » (*AnLex* 77.3155 et non *hnp* « verser », *ibid.*, 77.3093) est également le titre du tableau PM II, p. 206 (19) du temple d'Osiris *Heqa-djet* (Neg. P. Barguet I 12), non relevé par G. LEGRAIN, *RecTrav* 22, 1900, p. 134.

b) Groupe de lecture délicate, le signe du pain pouvant être un élément déterminant d'une graphie *nny* du mot rare  (*Wb* II, 275, 1) figurant dans la catégorie onomastique des produits de boulangerie/pâtisserie ; A.H. GARDINER, *AEO* II (réimpr. 1968), p. 231 [535] à rapprocher du tour : *t pw nn(w)* de la p. 230* [530] qui semble signifier « c'est du pain le produit *nenou* ».

c) Une explication valable me fait défaut pour l'étrange petit signe rond qui précède la marque de pluralité du groupe *nb.w* et qui n'est manifestement pas un *t* mal gravé.

d) Lecture *k3.w* d'après les traces qui subsistent au-dessus du signe du pain long.

e) Dans la lacune pouvait figurer une formule évoquant l'accueil de l'eau nouvelle.

f) Les éléments graphiques de la fin de la lacune pourraient correspondre à cette épithète d'Amon qui figure parfois, bien que rare, dans la légende du dieu non ityphallique ; par ex. *OIP* 106, pl. 226 (B 336).

L'identité des acolytes royaux

L'apparence spécifique donnée par leur coiffure végétale aux deux auxiliaires d'Osorkon III offrant la libation au maître de Karnak demeure sans équivalent dans l'iconographie des génies économiques, si l'on excepte le génie de la chasse au marais *Kheded*²⁰, et n'est autrement attestée que dans le relief contemporain de la salle orientale du temple d'Osiris *Heqa-djet*. Seule la perruque longue de deux génies précédant Tayt porte la couronne de fleurs de lotus ; de la gauche vers la droite, d'abord *Kheded* « qui donne la sauvagine (*ms.t*), le piégeur qui crée les volatiles ». Vient ensuite, se dirigeant vers Osiris et Isis, *Djefa* « qui donne les jeunes plantes »²¹ mais, contrairement à ce que l'on voit sur le muret du parvis de Khonsou, celui-ci ne porte que des bouquets végétaux et aucun oiseau ; plusieurs volatiles (canards) et non un seul sont tenus en main par *Kheded* et par lui seul. Cependant, étant donné la concordance de nature des dons principaux qu'apporte le second génie du muret n° 1, son identification est certaine.

En revanche, une discordance importante intervient en ce qui concerne le premier acolyte incarnant *Hâpy* le Flot, indubitablement reconnaissable par sa légende, identique à celle du relief d'Osiris *Heqa-djet*. En effet, sur celui-ci, quoique gravement mutilée, sa représentation n'est pas pourvue d'une volumineuse couronne florale mais de la motte traditionnelle d'où jaillit la triple touffe de papyrus (**fig. 6**)²².



Fig. 6. Hâpy le Flot, temple d'Osiris *Heqa-djet*, restitution. © J.-Cl. Goyon.



Fig. 7. *Kheded*, temple d'Osiris *Heqa-djet*, dessin d'après le négatif P. Barguet I 13. © J.-Cl. Goyon.

Le tableau du temple osirien de Karnak conservait la figure traditionnelle du Nil formant habituellement couple avec *Djefa* dans les représentations économiques²³. Il se pourrait que, dans l'abrégé que paraît avoir été le tableau du muret de l'entrecolonnement du parvis de Khonsou, ce que suggère l'apport d'un oiseau des marais, le concepteur du décor ait fait mettre en œuvre des images de compromis, l'une associant les fonctions spécifiques du génie « Nourriture » et celles du génie de la chasse au marais, tout en attribuant au « Nil » associé à *Djefa* la parure florale propre à *Kheded* (**fig. 7**) selon le modèle utilisé pour la mise en page du relief du temple d'*Heqa-djet*.

20. J. BAINES, *Fecundity Figures*, p. 186, suite de la n. 1, p. 185 ; *LGG* V, 973b-c. Comme l'avait indiqué P. Barguet (*Le temple d'Amon-Rê à Karnak. Essai d'exégèse*, *RAPH* 20, 1962, p. 121, n. 1), ce génie des marécages en compagnie de Sekhet fait partie du répertoire spécifique de la chasse au filet rituelle, ce qui n'est aucunement le cas dans le tableau d'*Heqa-djet*. Photographie de *Kheded* d'*Heqa-djet*, R. FAZZINI, *Egypt Dynasty XXII-XXV*, pl. XX (2).

21. Dans ce cas, il conviendrait de lire le vocable « *Djefa* l'aquatique » ; en effet, non consignée au *Wb* V, la graphie défective du nom réduite à l'oiseau *df* est assortie du déterminatif du bassin d'eau, que l'on ne retrouve pas dans les multiples attestations du nom de la personnification. Il est à noter que dans certaines scènes du Nouvel Empire associant l'apport de sauvagine à celui des jeunes plantes ou de végétaux seuls, sans qu'il y ait, cependant, référence à la libation, le don divin en retour est le *'nh-w3s* ; par ex. Thoutmosis III, *Temple d'Amada* Cahier IV, CDAE, Le Caire, 1967, pl. J 14 (*hnp hnm.w rdjt rnp(t) nbt*) ; Ramsès II, Ch. KUENTZ, *Face sud-est du massif est du pylône de Louqsor*, CDAE, Le Caire, 1971, pl. XIII (bouquets).

22. Dessin exécuté à partir du négatif et du cliché de P. Barguet I 12 antérieur à 1951 et conservant les traces aujourd'hui perdues de la partie supérieure de la figure.

23. J. BAINES, *op. cit.*, p. 52, fig. 29, 101 et 150, fig. 70, p. 55, 147, 158, *passim*.

Muret n° 2 : Restant d'un registre inférieur avec génies économiques agenouillés (fig. 8)²⁴

Retournée irrégulièrement lors de son remploi, cette plaque fragmentaire fortement fissurée formait la partie basse d'un muret au décor d'interprétation malaisée dans l'état actuel. Celui-ci a été gravé au-dessus d'un soubassement ravalé et poli sur les côtés mais dont le centre montre une large zone de marques d'outil taillant à panne large utilisé selon une direction gauche vers droite en biais et dans une moindre mesure un piquetage en pluie de même orientation. Peut-être s'agit-il des marques laissées après l'effacement d'un décor antérieur. Une ligne de sol relativement épaisse définit la limite du registre gravé au-dessus en relief dans le creux pour les figures et la légende de gauche, les hiéroglyphes des légendes gravées dans les colonnes en saillie bordant les figures ne l'ayant été qu'en très léger creux.

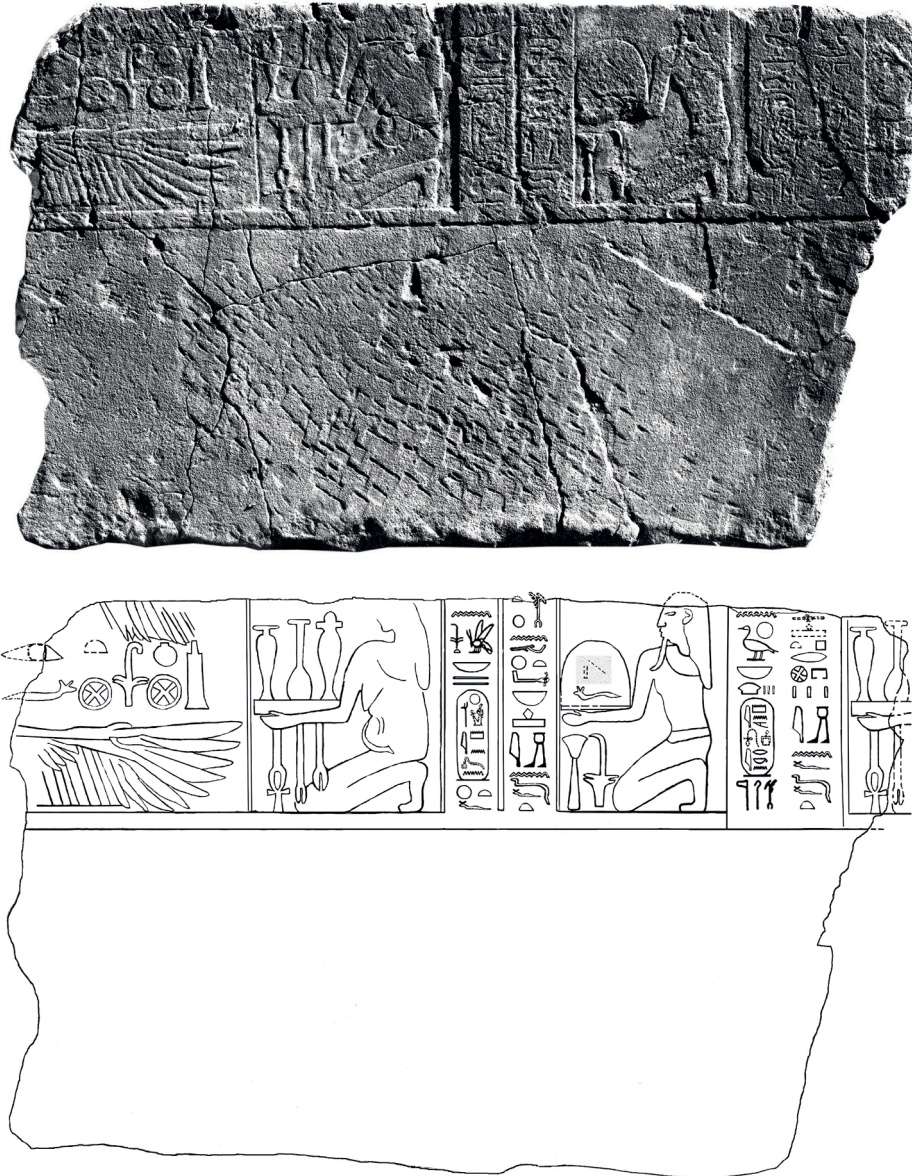


Fig. 8. Muret n° 2. © CNRS-CFEETK n° 14592/A. Bellod, J.-Cl. Goyon (dessin).

24. Le relief de ce bloc est aujourd'hui presque entièrement perdu.

Taillée de façon parfaitement rectiligne à la partie supérieure, la portion de plaque conservée est brisée en biais à la partie droite, ce qui limite les dimensions à :

- L. max. au sommet 0,92 m ; à la partie inférieure 0,79 m ;
- H. max. 0,56 m ;
- H. du soubassement ravalé 0,33 m ;

elle représente environ un tiers de la longueur estimée à partir des assemblages **1** et **2**.

Le décor conservé paraît correspondre au bas du restant du motif central de la partie inférieure d'une scène qui comportait à sa partie droite une succession de Nils et de génies économiques portant des plateaux d'offrandes, agenouillés face à gauche. Deux de ces figures, un Nil et un génie, sont presque entières, à l'exception des ornements de tête ; de la troisième, à nouveau un Nil, ne subsiste que la portion du plateau d'offrandes spécifique. Le corps androgyne du premier Nil, toutefois sans barbe, est de type traditionnel, tout comme son plateau porteur de deux aiguières encadrant un vase globulaire à haut col. Au-dessous descendent trois extrémités inférieures de sceptres-*ouas*, la première étant liée à la boucle d'un *ânkh*. Le génie économique, dont le nom gravé devant lui n'est pas attesté jusqu'ici, présente une anatomie normale. Il porte une longue barbe recourbée et une perruque archaïque à longs pans et le bas de son corps est couvert d'un pagne à ceinture. Sur ses bras, sans plateau apparent, repose une sorte de « buisson » à sommet arrondi dont il est impossible, dans l'état actuel, de dire s'il était végétal ou fait d'une matière qui puisse être amoncelée de cette manière. Aucun exemple du même modèle n'a été relevé dans l'étude de J. Baines sur ce type de figures. Dans son état originel, étant donné la surface occupée par chaque canton contenant figure et colonne de légende, la file de figures agenouillées n'a pu compter que quatre éléments fonctionnant par paires au maximum, soit deux Nils et deux génies. Le dernier élément totalement disparu était, dans ce cas, un génie formant le pendant de celui nommé *wꜣd rsy*.

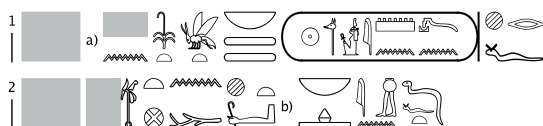
La partie gauche de ce fragment de muret pose d'emblée le problème de sa compréhension. En effet, devant le premier Nil, les traces gravées en champ levé qui subsistent montrent, en allant de la ligne de sol vers le haut, la portion droite d'une aile de vautour, le début d'une ligne de hiéroglyphes de gros module orientée de droite à gauche et au-dessus, à peine reconnaissable, la partie inférieure d'une autre aile de rapace, d'un module plus faible que celui du bas. Cette combinaison ne peut être celle du motif des plafonds alternant vautours et cobras ailés et constitue une énigme totale que le fragment de texte visible n'aide pas à résoudre ²⁵.

Les textes

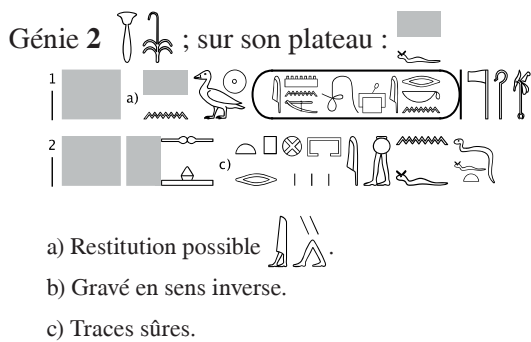
Légende gauche



Nil 1



25. La seule hypothèse qui se présente à l'esprit, compte tenu de la bricole de mention de *Jwnw-šm'* Hermonthis au-dessus de l'aile inférieure serait que, sans qu'aucun parallèle connu puisse être mentionné, on ait eu à cet emplacement la fin d'un formulaire contenant le protocole royal suivi de la mention [*mry Mntw-R' nb*] *Jwnw-šm'* et, sous toute réserve du fait de l'incertitude sur les traces suivantes, *jr.f (?) dj 'nh dd wꜣs snb ꜣwt-jb nb* (etc.), ce qui cependant, même en très gros caractères, peine à remplir l'espace correspondant au reste de la figure s'il s'agit du disque ailé.



Légende gauche : [...] *Héliopolis du Sud, ce qu'il fait (?)* [...].

Nil 1 :

^[1] [*Vient (?) le roi de Haute et Basse-Égypte, seigneur du Double-Pays (Ouser-Maât-Rê l'élú d'Amon) auprès de lui.*]

^[2] [...] *Thèbes la victorieuse (a), le seigneur de l'offrande qui apporte la nourriture.*

Génie 2 : *Ouadj du Sud (wꜣḏ rsy) (b) ; sur son plateau : Nourriture (?) ([ḏ]f<ꜣ> ?).*

^[1] [*Vient (?) le Fils de Rê, seigneur des couronnes (Osorkon Aimé d'Amon) le dieu régent de Thèbes,*

^[2] [...] *qui satisfait les (besoins des) lieux de culte, il apporte la nourriture.*

a) L'orientation inversée de cette mention d'*Ouaset la victorieuse* pourrait indiquer que son effigie figurait sur la droite du muret, soit dans le prolongement de la file des Nils et génies, soit au-dessus.

b) Aucun génie économique de ce nom n'a été recensé dans l'ouvrage de J. Baines et l'on ne retrouve pas ce « *Verdoyant (?) méridional* » dans les listes géographiques de terroirs agricoles des nomes. L'énigme reste totale.

Muret n° 3 : *Portion gauche d'un tableau incluant Sechat (fig. 9)*²⁶

Possédant encore approximativement la hauteur du registre gravé, le fragment correspond à la partie gauche d'une scène faisant intervenir Sechat. Retraillé en biais à droite lors du remploi, le restant de la plaque d'origine est plus haut que large, la partie inférieure étant fortement corrodée ; les dimensions actuelles sont :

H. max. 1,03 m pour une larg. max. haut 0,50 m, bas 0,39 m.

26. Le relief de ce bloc est aujourd'hui presque entièrement perdu.

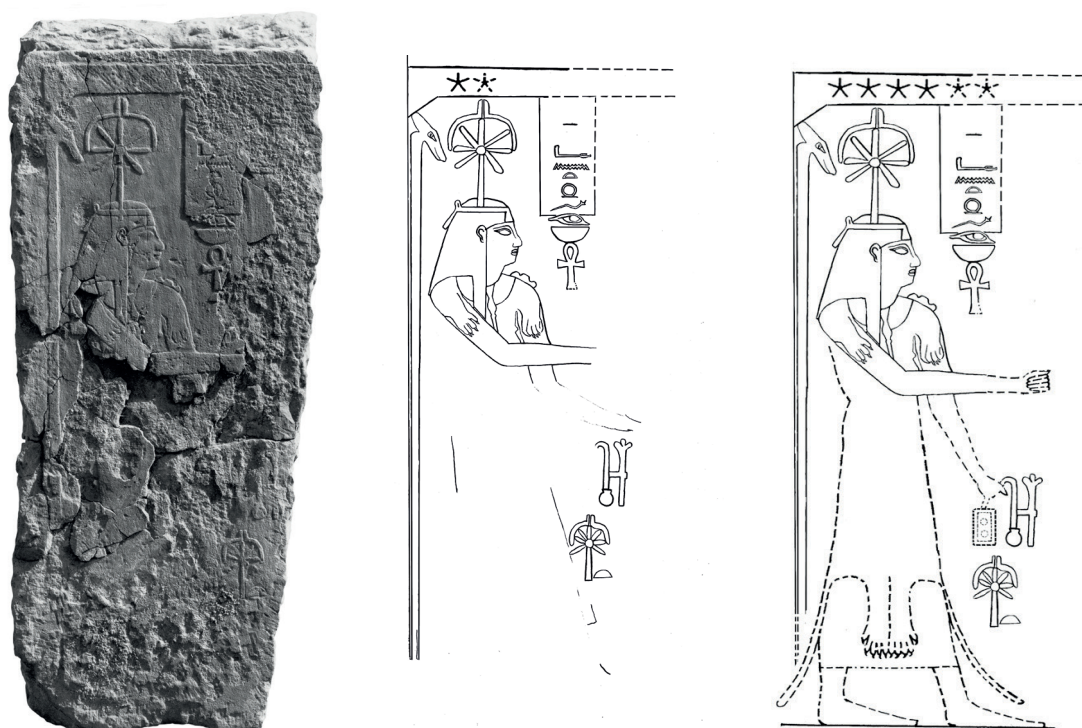


Fig. 9. Muret n° 3. © CNRS-CFEETK n° 14593/A. Bellod, J.-Cl. Goyon (dessin et restitution).

Ce fragment est le seul des douze retrouvés en 1976 qui ait conservé une partie du décor de l'encadrement original des tableaux. À la partie supérieure régnait un ciel étoilé et les limites latérales verticales étaient formées par de grands signes-*ouas*. Dans ce cadre s'inscrit le haut de la figure de Sechat ; la partie inférieure de son corps ne subsiste plus qu'à l'état de traces assez faibles, mais celles-ci répondent aux critères de restitution de sa vêtture qu'implique la présence du nœud d'attache sur l'épaule gauche et des pattes griffues de sa pardalide traditionnelle sur les avant-bras. La position du bras gauche dirigé vers le bas correspond aux traces très nettes de la palette de scribe et ses accessoires²⁷ que tenait la souveraine de l'écriture. Le bras droit tendu vers la droite pourrait indiquer que la déesse tenait un objet vertical, peut-être une fronde de palmier jubilaire sans qu'il soit possible d'aller plus loin, car la main est coupée et détruite à la hauteur de la base du pouce. Il est, en revanche, certain qu'elle n'écrivait pas sur un support ni sur la canne jubilaire²⁸. La position de la représentation divine à l'extrémité gauche du muret, dirigeant son geste vers un ou plusieurs récipiendaires (roi et dieu, éventuellement Thot en tant qu'acolyte), indique un emplacement originel du tableau sur la file gauche d'entrecolonnement du kiosque.

Par malchance, aucune trace d'inscription n'étant conservée à droite de la figure de Sechat, rien ne permet d'établir avec précision dans quel type de scène elle intervenait. Les bribes de légende encore lisibles n'apportent aucune aide vers une solution. Devant l'emblème de tête de Sechat, un cadre réservé avant l'exécution du champ

27. Il est très étrange que le signe identifiant de Sechat apparaisse à la suite du groupe de la palette, car il faut bien supposer que sa présence était justifiée par une légende gravée devant et au-dessus d'elle.

28. Pour la position du bras droit dans l'attitude de l'écriture, voir par ex. É. NAVILLE, *Deir el-Bahari II*, pl. LV ; A.M. CALVERLEY, *The Temple of King Sethos I at Abydos II*, pl. 30. Écrivain sur la canne jubilaire, par ex. *Medinet Habu V/1, OIP 83*, 1957, pl. 295 ; *Temple of Ramses III, OIP 25*, 1936, pl. 61.

levé est détruit à son sommet ; les signes *'nt.f* préservés en dessous sont gravés en creux. En revanche, sous cette sorte de tablette (?), le groupe *jr nb 'nh* est en relief levé comme, d'ailleurs les signes de la palette et du nom de Sechat à la partie basse.

Cadre devant Sechat



Au-dessous du cadre



Sous les mains de Sechat



Toute tentative utile de traduction de ces quelques mots apparaît vaine, faute de contexte. Dans la phrase du dessous du cadre, le doute étant fort en l'absence de marque du féminin, on pourrait à la rigueur proposer « Ce que fait la dame de vie (?) », cette désignation ne faisant cependant pas partie des épithètes habituelles de la « Dame de la Bibliothèque ». Quant au groupe *'nt.f* du cadre haut, la présence du déterminatif du signe *šn(w)* oriente de prime abord vers le terme comportant un *t* final et donnant un sens « son anneau, sa bague », sans que la traduction obtenue dans ce cas établisse un rapport satisfaisant avec le geste attribué à Sechat. Le mot *'n* (*'nw/'ny*) signifiant « tablette pour écrire »²⁹ serait bien mieux adapté, mais la graphie et le déterminatif font alors difficulté. Le problème reste donc actuellement sans solution.

Muret n° 4 : Portion gauche d'un tableau incluant Amon et Râtaouy (?) (fig. 10-11)

Élément terminal gauche d'un muret localisé à l'origine sur la droite de l'axe du kiosque découpé pour former un rectangle dont les mensurations sont :

- H. max. 1,03 m pour une larg. max. de 0,69 m³⁰.

La paroi décorée a fortement souffert de la corrosion du grès par le sel et l'humidité du sol. Les zones amincies par le traitement du décor en champ levé se sont boursouffées par plaques, et certaines d'entre elles dans le bas à droite ont entièrement desquamé. À la bordure médiane gauche, une forte épaufrure a détruit la majeure partie de la colonne latérale de texte qui l'occupait. Malgré le misérable état de ce fragment, les effigies divines représentées sont encore reconnaissables. Tout d'abord, à droite de la partie conservée, le mortier aux deux hautes rémiges d'Amon assis est demeuré net ainsi que l'arrière de son trône archaïque. Derrière lui, le haut de la figure debout d'une manifestation divine féminine dans l'attitude de la protection porte au sommet de sa perruque l'emblème hathorique traditionnel, disque solaire enserré entre les hautes cormes en lyre fichées dans un *modius*. Le corps n'est que très partiellement reconnaissable. En avant de ses jambes subsiste un restant de forme incomplète combinant un demi-cercle sur un carré mais dont il est impossible d'établir la nature réelle, la présence d'un support d'offrande à cet emplacement étant peu vraisemblable.

29. *'nt* « anneau, bague », *Wb* I, 188 (8) ; *'n/'ny/'n(w)*, *Wb* I, 187 (13-14), *AnLex*. 78.0719, 79.0477.

30. La hauteur est la même que celle du fragment de muret n° 3 ; lors du rempli des plaques, il semble que l'on ait cherché à façonner des dalles, tantôt grossièrement rectangulaires, tantôt approximativement carrées pour les répartir dans la fondation du nouvel édifice.

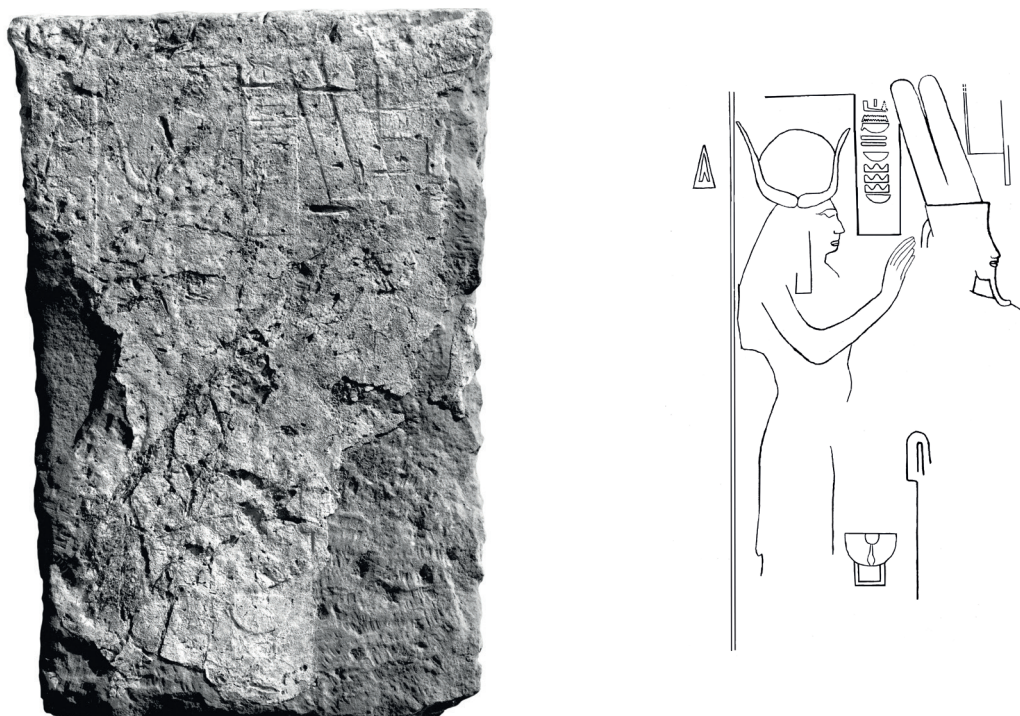


Fig. 10. Muret n° 4. © CNRS-CFEETK n° 14602/A. Bellod, J.-Cl. Goyon (dessin).

Les traces qui subsistent à la limite supérieure du bloc correspondent au restant d'un ciel étoilé couvrant la longueur du registre. Bien que rien n'en soit conservé, la bordure extérieure gauche du tableau devait être marquée par un grand signe-*ouas* couvrant toute la hauteur, comme c'est le cas sur le muret n° 3.

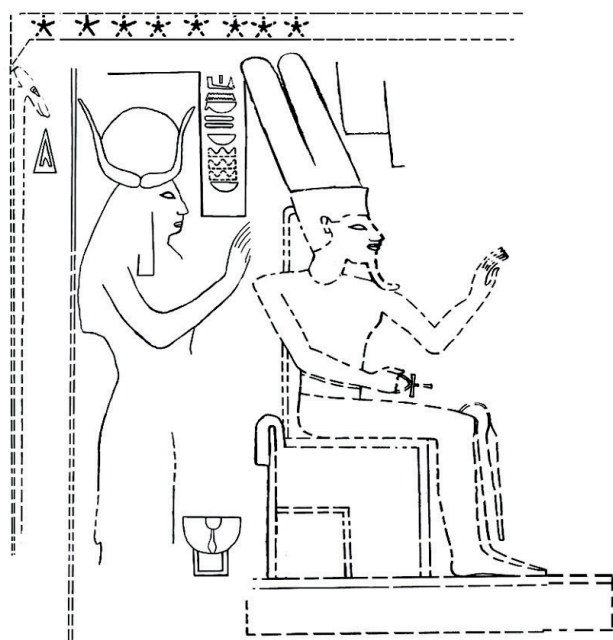
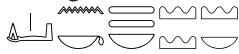


Fig. 11. Muret n° 4, essai de restitution. © J.-Cl. Goyon.

Aucune légende n'est conservée qui permettrait d'identifier sûrement la figure hathorique placée derrière Amon. Un seul signe *dj* est encore lisible dans la colonne latérale de texte derrière celle-ci, et le reste de colonne de texte gravé devant elle reproduit le propos d'Amon :



Je te donne la totalité du Double-Pays et toutes les contrées étrangères.

À Karnak, dans la seule salle hypostyle, l'association à Amon non ithyphallique d'une personnalité féminine présentant les attributs traditionnels d'Isis-Hathor n'est attestée qu'une seule fois³¹. Cette scène d'offrande montre Amon-Rê anthropomorphe debout qualifié de « roi des dieux, seigneur du ciel, souverain de Thèbes » s'avancant vers l'officiant ; il est accompagné de Râtaouy sans aucun qualificatif autre que son nom et qui n'a comme attributs au-dessus de sa perruque longue que le *modius* supportant les cornes enserrant le globe solaire. Comme sur ce fragment de muret, le corollaire de l'acte royal dans le tableau de l'hypostyle est le don par la divinité de la domination des terres d'Égypte et de l'empire :

^[4] *Je te donne les pays pacifiés,* ^[5] *Je te donne toutes les contrées étrangères,*

formules amplifiées dans les paroles attribuées à Râtaouy dans la colonne latérale gravée derrière elle :

^[7] *Je te donne les terres phéniciennes, la crainte de toi régnant dans le cœur de leurs chefs et toutes les contrées étrangères sont sous tes sandales comme (sous celles de) Rê, éternellement.*

Il semble permis, en présence de ces données parallèles, d'identifier la figure féminine du muret comme étant une représentation de Râtaouy d'Ermant et, cela, d'autant plus vraisemblablement que l'on aurait là, dans le schéma théologique d'organisation des tableaux du kiosque libyen, un pendant du muret suivant (n° 5) mettant en scène Montou et Hathor Nebet-hetepet.

Muret n° 5 : Portion gauche d'un tableau incluant Montou-Rê et Hathor Nebet-hetepet (fig. 12-13)

Plaque équivalant environ au tiers gauche d'un muret localisé à l'origine sur la droite de l'axe du kiosque et retaillé pour former un carré dont les mensurations sont :

– H. max. 0,99 m pour une larg. max. de 0,97 m.

Une forte cassure a fait disparaître la presque totalité du bord gauche du bloc, détruisant la partie arrière de la figure féminine et rendant indistinct tout détail sur sa vêtue.

Assez bien conservé, possédant encore l'essentiel des légendes des acteurs, le tableau présente le couple divin occupant le canton de gauche et, devant celui-ci, le restant d'une table d'offrande. Sur le plateau sont disposés deux pains ronds, encadrant un pain ovoïde, qui supportent une pièce de viande (?) ou un légume oblong (?). Au-dessus de la sellette, venant de droite, subsiste l'extrémité de l'aile d'un vautour qui surmontait le roi disparu. La trace du signe *wsr* de son cartouche de roi de Haute et Basse-Égypte coupé verticalement est encore visible ; à gauche de celui-ci, se dresse sur la touffe de papyrus de Basse-Égypte le cobra d'Ouadjyt de Bouto traversé par un sceptre-*ouas* supportant un emblème-*ânk*.

Face à droite, recevant l'offrande royale, qui pourrait être ici la présentation de la fumigation accompagnant une libation, Montou-Rê seigneur d'Ermant est assis sur le trône archaïque. Il est hiéracocéphale et le sommet de sa tête est orné des deux hautes rémiges inclinées sur lesquelles est plaqué un grand disque solaire à l'avant duquel descend le double uraeus caractéristique. Le pagne à boucle-*tjt* de la figure divine est reconnaissable et celle-ci tient à gauche le sceptre-*ouas*, à droite un *ânk* dans la main reposant sur les genoux. Derrière lui, debout, dans l'attitude de protection, main levée au-dessus de l'épaule de Montou-Rê, vient Hathor Nebet-hetepet en sa

31. OIP 106, pl. 17 (= KIU 606) : Ramsès II offrant fumigation et libation, *sntr kbh*, à Amon-Rê et à Râtaouy.

manifestation thébaine spécifique. Si peu de chose de son corps est encore reconnaissable à l'exception de sa face et de ses bras, le gauche tenant un *ânkh*, les contours préservés de sa couronne lui attribuent une coiffure exceptionnelle comme on le verra plus loin.

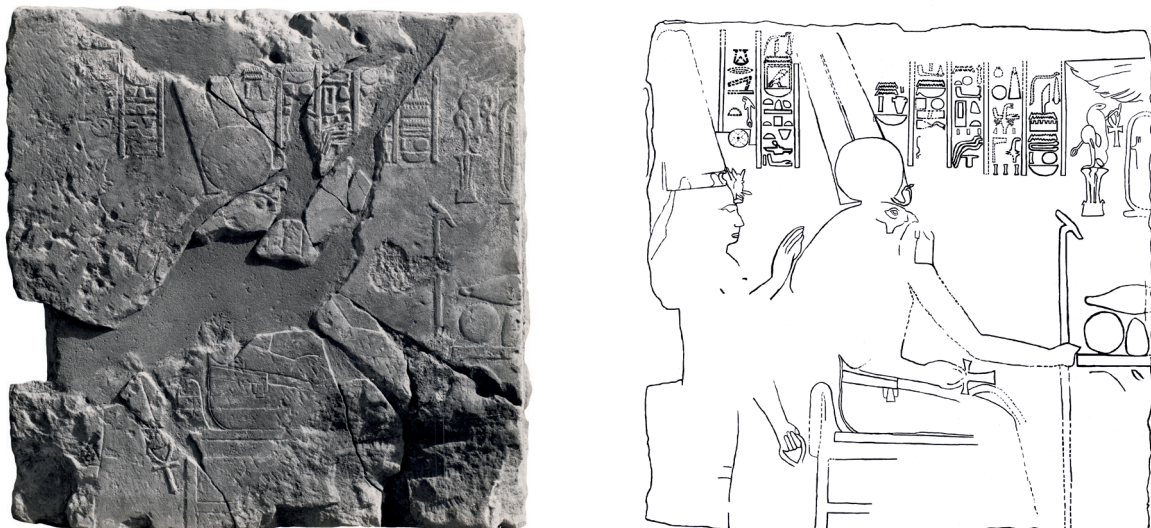


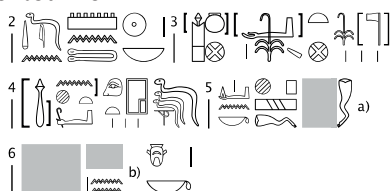
Fig. 12. Muret n° 5. © CNRS-CFEETK n° 14599/A. Bellod, J.-Cl. Goyon (dessin).

Les textes

Le roi



Montou-Rê



Hathor Nebet-hetepet



a) [] } *hpš.wy.i* restitution possible d'après les traces.

b) [] } peut convenir aux traces et à la taille de la lacune.

Le roi :

^[1] (Ouser-[Maât-Rê l'Élu d'Amon]).

Montou-Rê :


^[2] [Paroles prononcées] par Montou-Rê seigneur ^[3] de l'Héliopolis du Sud, roi des dieux (a) ^[4] [grand] de victoire à la tête des temples de Djerty (Tôd) (b) :

^[5] Je te donne la force puissante de mes deux bras (?) (c) ^[6] [sans que] ton cœur s'affaiblisse (d).

Hathor Nebet-hetepet :

^[7] [Paroles prononcées] par Hathor Nebet-hetepet, souveraine unique ^[8] fondatrice (e) de Thèbes-Ouaset.

a) Pour ces qualificatifs *nb Jwnw-šm'* et *nswt ntr.w* peu fréquents appliqués à Montou-Rê de Tôd, voir J.- Cl. GRENIER, *Tôd I, FIFAO 18/1*, 1980, respectivement n° 14 et n° 24, 5 ; Chr. THIERS, *Tôd II, FIFAO 18/2*, 2003, n°s 250, 1 et 183, 6 (Montou-Rê de Médamoud) ; n° 185, 5 (Montou-Rê seigneur de Thèbes).

b) Pour la graphie du toponyme valant , voir entre autres F. BISSON DE LA ROQUE, *Tôd, FIFAO 17/1*, 1937, p. 157 (1624, fig. 93) ; *Medamoud 1931-1932, FIFAO 9/3*, 1933, p. 67 (6330) ; *Tôd I*, n°s 8, 4 et 37, 6, *passim* ; *Tôd II*, n°s 288, 6 et 232 292, 7. Notable est la marque du pluriel adjointe au terme *hwt* qui fait difficulté *a priori* ; cependant, une explication peut être avancée : cette pluralité pourrait être une référence aux trois dénominations locales de Tôd :

hwt-kꜣ, *FIFAO 17/1*, p. 157, *Tôd I*, n°s 8, 4 et 11, *passim* ;

hwt-tꜣy, *Tôd I*, n°s 1, 20, 33A et 127, 8, *passim* ;

hwt-R', *Tôd I*, n°s 31B2, 34, 1 et 40, 1, *passim* ;

Pour la mention des trois, consulter *Tôd II*, index, p. 396.

c) Il semble possible de lire *hps.wy.j* en fonction des traces.

d) Restitution probable *[tm sg]nn jb.k*, *Wb IV*, 321-322, 5-7, *AnLex 78.3904* pour l'emploi de *sgnn*.

e) La lecture de l'épithète *grg Wꜣst* est sûre, en fonction des traces nettes du déterminatif.

On a vu au muret n° 4 l'association d'Amon, hélas sans qualificatif, la légende le concernant ayant disparu, avec une personnalité d'apparence hathorique dans laquelle, en toute vraisemblance, il convient de reconnaître Râtaouy. On se serait donc attendu à ce que ce soit elle qui apparaisse ici en compagnie de Montou-Rê et non, en théorie, Hathor Nebet-hetepet. Cependant, même si, selon la théologie spécifique de Tôd, Nebet-hetepet figure dans l'énumération universaliste des manifestations divines qu'incarne Râtaouy, son nom n'est pas précédé du vocable « Hathor » et les qualificatifs qui lui sont attribués n'ont rien de commun avec ceux que livre la légende du muret d'Osorkon III ³².

Pour le Grand Thèbes, deux exemples seulement d'association de la déesse à Montou ont été relevés par J. Vandier ; à Louqsor, elle est nommée « [souveraine] d'Héliopolis (*[hwt] Jwnw*) », donc sans correspondance avec les données du muret, tout comme pour la mention d'Ermant ³³. La première attestation de la séquence *hwt*

32. *Tôd II*, n° 285, 9-10 : *Nbt-hꜣpt hmt R' mr(t).f mḥ wdꜣt m dbḥ.w.s. nswt bjtyt nb(t) Hwt-R'* etc. « épouse de Rê qui complète l'Œil Sain de ses éléments, reine de Haute et Basse-Égypte, maîtresse du Temple-de-Rê... ». Dans le péri-Thèbes, Iousâas et Nebet-hetepet sont tenues pour résidentes à Ermant du fait de l'assimilation de Montou à Rê-Harakhtès/Atoum, par ex. *Deir Chelouit I*, n°s 5 et III, n° 135.
33. J. VANDIER, « Iousâas et (Hathor)-Nebet-hetepet », *RdE 17*, 1965, p. 91 (C XXIV) pour Louqsor ; p. 105 (F CXXX) pour Ermant.

w't grg(t) Wst relevée par cet auteur, sans, d'ailleurs, qu'il y ait de relation avec Montou, est celle de la statue de Djed-bastet-iouef-ânhk, fils de Hori, CG 42224 extraite de la Cachette de Karnak à dater de la XXIII^e dynastie³⁴ et donc contemporaine de l'édifice d'Osorkon III. Le titulaire, entre autres fonctions sacerdotales du domaine d'Amon, était prophète de la déesse tout comme son père Neseramon (III)³⁵. Dans l'état actuel des attestations, seuls les témoins de cette période mettent en relation de manière conjointe les épithètes *hnwt w't* et *grg(t) Wst* avec Hathor Nebet-hetepet. Il faut attendre l'époque ptolémaïque pour retrouver une mention à Thèbes ouest d'Hathor Nebet-hetepet *hnwt w't* identifiée à *Ouaset* sans être qualifiée de « victorieuse » ; le texte hymnique universaliste la concernant inclut ensuite, après l'épithète « Œil de Rê à l'Occident », la séquence « Thèbes (*Wst*), glorieuse au ciel, puissante sur terre, régente dans le Domaine-du-dieu au nom de qui le Sud et le Nord sont fondés »³⁶.

À la XXV^e dynastie, l'inscription biographique de Montouemhat du temple de Mout évoque la restauration d'une effigie de la *hnwt w't grg(t) Wst* que la suite du texte définit comme étant *Wst nht nbt hps* « Thèbes la victorieuse, dame de la force puissante »³⁷ :



Déjà, dans une note additionnelle, J. Vandier indiquait à ce propos : « la souveraine unique qui a fondé Thèbes » est également identifiée à *Ouaset*, déesse qui personnifie la ville de Thèbes » considérant que *grgt Wst* n'était qu'une épithète de Nebet-hetepet « en relation avec une précision géographique »³⁸. Le constat, en soi exact, n'explique cependant pas comment, d'une manifestation héliopolitaine d'Hathor, on est passé à la personnification de la cité d'Amon. D'autant que celle-ci, mais toutefois sans la mention *grgt Wst*, est toujours connue comme *hnwt w't* à la XXX^e dynastie³⁹ et qu'il est exclu, étant donné la localisation à Karnak du document qui la fait intervenir, d'adopter la solution proposée par J. Vandier de voir en elle une « déesse de la nécropole thébaine (...) qui se confond souvent avec Hathor ». Sa présence sur la rive orientale n'a, au contraire, aucun caractère funéraire et concerne la totalité des domaines qui constituent le grand Thèbes⁴⁰. En fait, en la circonstance, Hathor Nebet-hetepet associée à Montou-Rê n'est autre qu'un état du principe solaire féminin *Râyt* formant le parallèle de *Râtaouy*. La formulation de la légende gravée sous Osorkon III est à considérer comme une adaptation simplifiée de la tradition locale de l'origine de la Cité et de sa prépondérance mise en


34. Le cartouche de « Fils de Rê » ne contient pas la mention *sw Jst* mais le qualificatif *ntr hqꜣ Wst* accompagnant celui de roi de Haute et Basse-Égypte rend certaine l'attribution au règne d'Osorkon III (et non II) ; K.A. KITCHEN, *Third IP*, p. 202, § 166 ; datation à rectifier dans J. VANDIER, *RdE* 16, 1964, p. 104-105 et 18, 1966, p. 95-96 (statue I, a-c) = G. LEGRAIN, *Statues et statuettes de rois et de particuliers* III (CGC), Le Caire, 1914, p. 54-57, pl. XXXI ; cachette 738, 25 mai 1906 = JE 38581 = CK 652 ; K. JANSEN-WINKELN, *Ägyptische Biographien* I, *ÄAT* 8, 1985, p. 206 [B 25] qui republie la statue dans « Zu einigen religiösen und historischen Inschriften », *CdE* 134, 1992, p. 243-249 ; <http://www.ifao.egnet.net/bases/cachette/?id=652>.

35. Tableau commode de G. LEGRAIN, *RecTrav* 30, 1908, p. 75 (2 et 3). Inscription dorsale de CG 42224, col. 4-5, K. JANSEN-WINKELN, *CdE* 134, 1992, p. 246, fig. 4.

36. Temple d'Hathor-Maât de Deir el-Medineh, J. VANDIER, *RdE* 17, 1965, p. 191 (XCIV) = P. DU BOURGUET (éd. L. Gabolde), *Le temple de Deir al-Médîna*, *MIFAO* 121, 2002, n° 154 : *Ḥwt-Ḥr Nbt-ḥtpt ḥnwt w't, Jrt-R' m [Jmnt], Wst ḥt m pt wsrt m tꜣ ḥqꜣ wrt m ḥrt-ntr šm' mḥw grg n rn.s*. Le verset s'inscrit dans la lignée des textes apologétiques de *Temet*, l'Hathor Quadrifrons.

37. J. LECLANT, *Montouemhat*, *BdE* 35, 1961, p. 218, n. 3, doc. 44/II, § 32A ; *id.*, *Recherches*, p. 310, n. 3 ; P. VERNUS, *LÄ* V/6, 1984, col. 937-938 et n. 9, s.v. « Siegreiches Theben ».

38. J. VANDIER, *RdE* 17, 1965, p. 129 B 16 et n. 12 ; *id.*, *RdE* 18, 1966, p. 96.

39. Stèle Caïre 28.6.37.2 de Nectanébo I^{er} du mur d'enceinte de Karnak qui met en scène l'effigie de *Ouaset nakht* avec la légende *rp(y)t Wst ḥnwt w't* « statue de *Ouaset* souveraine unique », la lecture **ḥnwt tꜣ.wy* de L. Habachi (« Le mur d'enceinte du grand temple d'Amenrê à Karnak », *Kêmi* 20 [= Karnak 3]), p. 230-231 et fig. 1) étant à rectifier en  groupe visible sur la pl. XXIa.

40. J. VANDIER, *RdE* 18, 1966, p. 96 et 98 ; la présence du nom Nebet-hetepet, mais non des épithètes en cause, dans la litanie ramesside d'*Ouaset* n'est pas la preuve qui « justifie le rapprochement entre *Ouaset* et Nebet-hetepet ».

exergue à l'époque ramesside. Selon celle-ci, le principe solaire féminin *Râyt* « dame des cités »⁴¹ fut institué par Amon à la fois comme incarnation divine de la localité sacrée et comme protectrice de Karnak ainsi que de tout le territoire thébain, et sa manifestation active fut *Ouaset nakht*. Cette tradition était toujours bien ancrée dans les sanctuaires thébains à l'époque ptolémaïque. À Karnak, on en retrouve les termes essentiels dans l'apologie de Thèbes du passage du II^e pylône où il est proclamé que la Cité d'Ouaset est « la souveraine des cités et des nomes » et que l'on dit « *Ouaset* la victorieuse en tant que son nom, car elle a protégé les dieux dans leur ensemble »⁴². À Karnak-Nord, encore, la nature solaire de l'élaboration théologique est réaffirmée : « Thèbes (*Ouaset*) la Victorieuse, dame de la force puissante est *Ra(y)t* (le Soleil féminin), dame des cités »⁴³, tandis qu'un autre passage exalte sa nature originelle de « Cité au nom de laquelle ont été créées les cités »⁴⁴.

La couronne d'Hathor Nebet-hetepet fondatrice de Thèbes (fig. 13)

La cinquième rubrique du recensement des coiffures de Iousâas et de Nebet-hetepet par J. Vandier leur attribuait « les deux hautes plumes combinées avec la couronne hathorique », utilisant comme modèle la représentation de la statue Caire CG 42224 (fig. 12), ajoutant à la référence de base deux attestations, toutes deux douteuses et à écarter du fait de leur contexte différent⁴⁵.

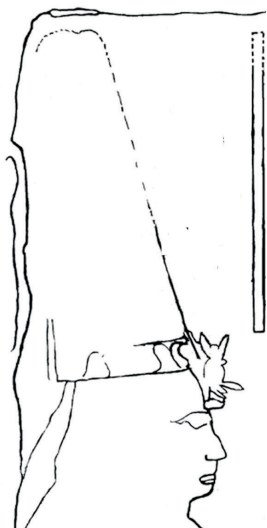


Fig. 13A. Détail d'Hathor Nebet-hetepet du muret n° 5.
© J.-Cl. Goyon.

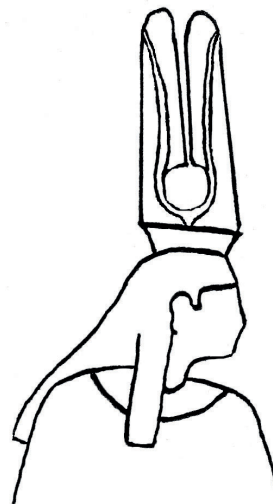
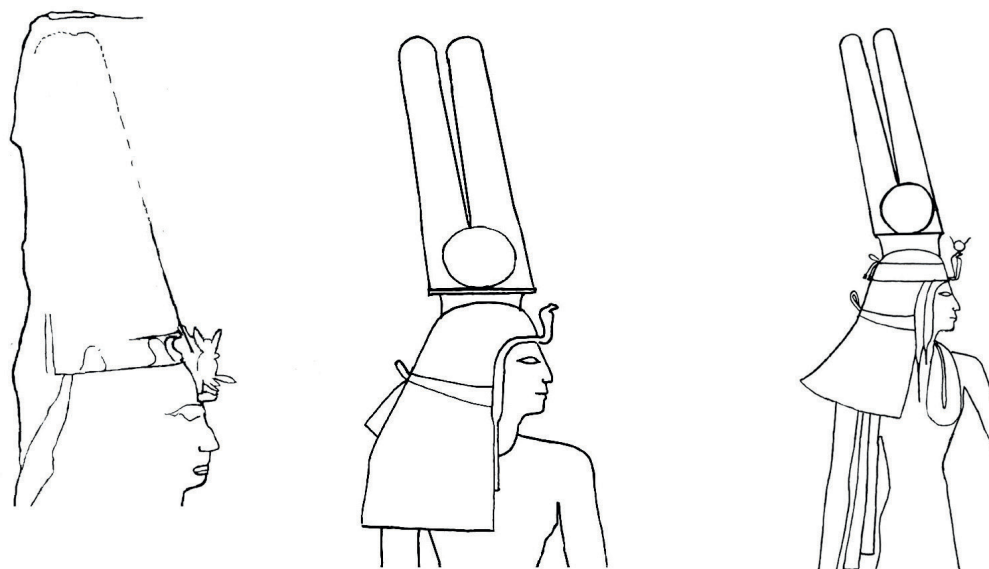


Fig. 13B. Hathor Nebet-hetepet de la statue CG 42224. © J.-Cl. Goyon d'après *RdE* 16, 105, fig. 7.

41. P. Leyde I 350, I, 13, J. ZANDEE, *Hymnen aan Amon van Papyrus Leiden I 350*, *OMRO* 28, 1947, p. 9 et pl. I, 13; A. BARUCQ, Fr. DAUMAS, *Hymnes et prières de l'Égypte ancienne*, *LAPO* 10, 1980, p. 210; II, 11-12, *ibid.*, p. 27, Thèbes/Râyt symbolisent le lieu où Amon suscite l'humanité *r grg njwt nbt m rn.s* « pour fonder toute cité en son nom », A. BARUCQ, Fr. DAUMAS, *op. cit.*, p. 213-214. Nebet-hetepet = Rayt « soleil féminin », J. VANDIER, *RdE* 17, 1965, p. 125.
42. *Urk.* VIII, n° 143, 2 et 4 (KIU 4849, l. 1 et 4) : *W3st (...) hnw t njw.wt sp3.w.t (...) hr.tw W3st nht nb(t) hps m rn.s hr nd.n.s ntr.w r-jw.sn*; É. DRIOTON, *ASAE* 44, 1944, p. 140; voir également p. 137, n. g : « la Cité au nom de laquelle ont été créées les cités ».
43. *Urk.* VIII, n° 490 = S. AUFRÈRE, *Propylône*, p. 90-91.
44. *Urk.* VIII, n° 49c = S. AUFRÈRE, *Propylône*, p. 82.
45. J. VANDIER, *RdE* 17, 1965, p. 137, réf. E 1 à *RdE* 16, 1964, p. 104-105 qui est seule justifiée; douteuse, la stèle Philadelphie E. 13612, D CXIV, p. 94 est, en outre, memphite; de même, la mention de Philae F CXIII (PM VI, p. 209 [40]), p. 144 ne concerne pas Nebet-hetepet.

En dépit du médiocre état de la **fig. 13A**, sur laquelle on ne peut dire s'il y avait ou non la double corne enserrant le disque ou, à la rigueur, seulement un globe solaire sur le devant des deux hautes rémiges, deux différences importantes apparaissent au premier coup d'œil : le *modius* bordé d'uraeus dressés et l'uraeus frontal hathorique caractéristique⁴⁶. Cette coiffure, cependant avec un *modius* sans frise d'uraeus, est à rapprocher de celle portée sous la XIX^e dynastie par Hathor de Dendara (*nbt Jwnt*)⁴⁷ (**fig. 14**).



A. Muret n° 5

B. OIP 106, pl. 144

C. OIP 106, pl. 106

Fig. 14. La coiffure d'Hathor Nebet-hetepet d'Osorkon III, données de comparaison. © J.-Cl. Goyon.

La forme très élaborée de la figure **C** à *modius* simple comporte un bandeau à uraeus hathorique qui pourrait avoir également orné le front de la figure **A**. Toutefois, le peu qui soit reconnaissable du voile de tête de celle-ci ne laisse pas imaginer le luxe de détails, la figure **C** faisant appel à deux longues mèches latérales et une attache médiane. En toute hypothèse, la combinaison coiffe, bandeau à uraeus, *modius* portant les hautes plumes de l'époque d'Osorkon III correspondait plus probablement aux éléments de parure de la figure **B**.

46. Il semble que cet uraeus portant disque et cornes sur la tête ait été associé à une fleur et un bouton de lotus (?) dont les traces sont visibles sous le capuchon du cobra et qui ne correspondent pas à la tête de vautour d'une perruque de reine.

47. Séthi I^{er}, hypostyle de Karnak, OIP 106, pl. 144 (= KIU 783), consécration et fumigation à Amon-Rê et Hathor; OIP 106, pl. 106 (= KIU 713), jeu du sistre par Hathor devant Amon et Amonet. Comparer encore pl. 155 (= KIU 796), Hathor de Bouto.

Muret N° 6 : Partie inférieure de soubassement d'un tableau de la génuflexion royale (fig. 15-16)

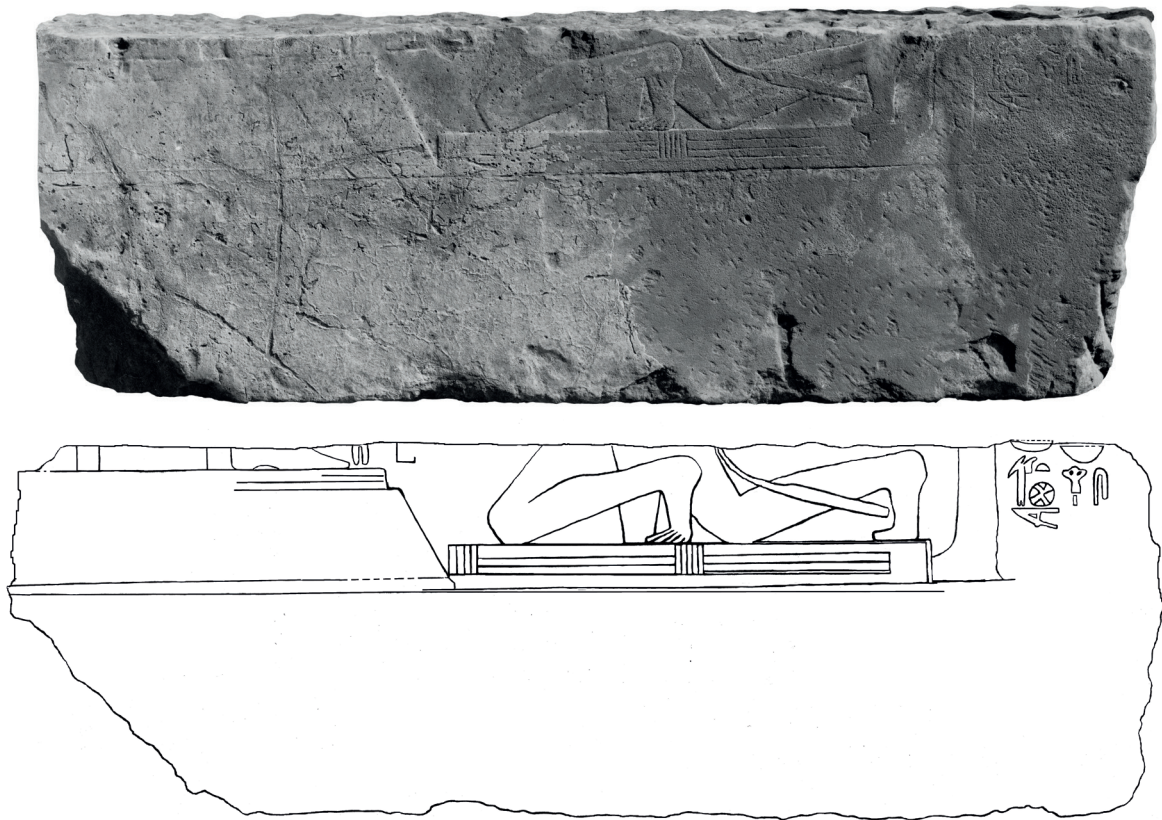


Fig. 15. Muret n° 6. © CNRS-CFEETK n° 14601/A. Bellod, J.-Cl. Goyon (dessin).

Ce sixième fragment de muret de la seconde série, au maximum 1,68 m de long pour une hauteur de 0,56 m, conserve une partie du soubassement ravalé d'origine occupant 30 cm de la hauteur jusqu'à la ligne de sol du tableau supérieur épaisse de 2,5 cm. Au-dessus de celle-ci subsistent les restes d'une scène de paroi gauche correspondant à la partie inférieure des corps des personnages mis en scène. De la droite vers la gauche, quelques signes du bas d'une colonne latérale de texte précèdent la trace des jambes d'une figure féminine debout. Celle-ci se dressait derrière le souverain qui est représenté dans l'attitude de la « génuflexion en extension » sur une natte épaisse tressée⁴⁸. Seules les jambes, le devant du pagne et la queue cérémonielle sont conservés. Le roi officiait devant un dieu trônant sur un socle à devant biseauté recouvert d'une natte ; il s'agit probablement de Khonsou, momiforme d'après la forme de l'emplacement des pieds, qui tenait un sceptre composite dont seule l'extrémité inférieure fourchue est encore visible.

48. Attitude classifiée R.N.E. 25 par J. VANDIER, *Manuel III*, Paris, 1958, p. 422 = pl. LXXXIII (4) CG 42142 : Ramsès II « roi prosterné présentant au dieu un symbole divin » décrit comme « à genoux, la jambe droite rejetée en arrière, le torse penché les bras étendus en avant ». Le terme *prosterné* (anglais *prostrate*) signifiant « être couché par terre, à plat ventre » est inadéquat.

Aucune suggestion sur la nature de la scène d'offrande ne ressort des bribes de texte de la double colonne latérale royale :

Colonnes latérales derrière le roi



a) Restituer probablement sur la hauteur de la colonne le protocole royal.

^[1] [... Osorkon III] aimé de Montou-Rê seigneur de Thèbes.

^[2] [...] tout (?) (lac.) sur elle (?).

Un bon élément de comparaison pour un essai de restitution du geste royal est fourni par la statue d'Osorkon III CG 42197 retrouvée en 1904-1905 par G. Legrain dans la Cachette de Karnak. Elle représente le souverain coiffé du *nemes* à uraeus à genoux « en extension » poussant devant lui une barque de Sokar⁴⁹. Toute réserve gardée quant au type d'offrande et aux ornements du pagne, plusieurs propositions sont envisageables, sans cependant pouvoir en privilégier aucune (**fig. 16**) :

- oblation de Maât ;
- élévation du plateau d'offrandes du *f3* (*j)ht* ;
- offrande du bouquet monté.

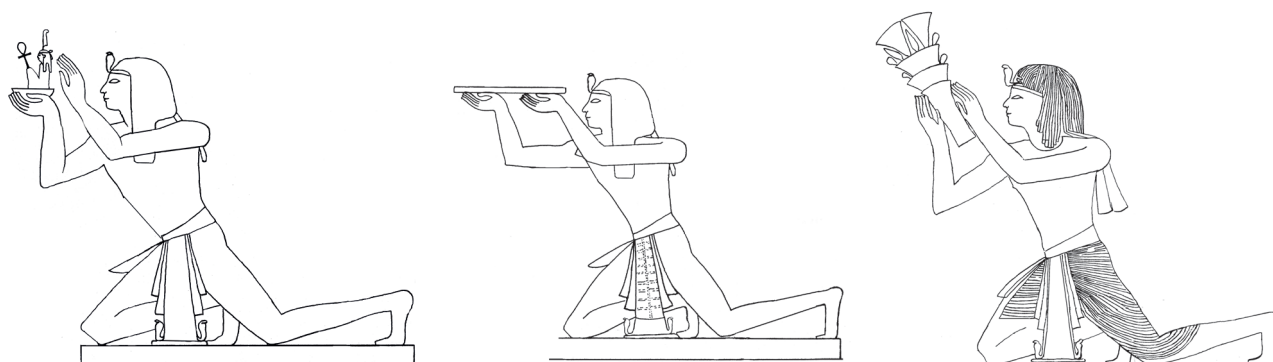


Fig. 16. Muret n° 6 : Trois propositions d'attitude royale. © J.-Cl. Goyon.

49. Cachette 377, JE 37427 = CK 338 (PM II², p. 143) ; G. LEGRAIN, *Statues et statuettes de rois et de particuliers*, p. 6 et pl. V ; <http://www.ifao.egnet.net/bases/cachette/?id=338>.

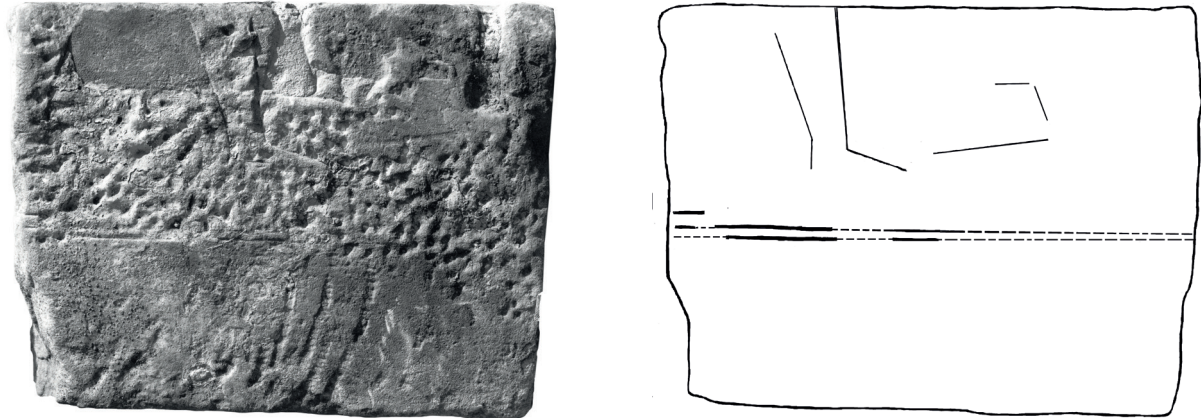
Muret N° 7 : Reste sur soubassement d'un tableau non identifiable (fig. 17)

Fig. 17. Muret n° 7. © CNRS-CFEETK n° 14589/A. Bellod, J.-Cl. Goyon (dessin).

Long d'1,05 m environ pour 0,78 m en hauteur, cette partie très mutilée d'un muret retaillé pour obtenir une plaque presque rectangulaire a été martelée en pluie⁵⁰ au-dessus de la ligne de sol encore visible à gauche à 0,35 m du bas ; sous celle-ci, le soubassement ravalé est marqué au centre de stries profondes creusées par un outil à lame large frappant en biais. On devine quelques lignes de l'ancien décor détruit, impossibles à interpréter utilement. De ce fait, le seul intérêt de ce fragment est de fournir un élément complémentaire pour définir l'apparence originelle des entrecolonnements de l'époque d'Osorkon III. Faits de plaques de grès, pour la plupart de rempli, juxtaposées et superposées, tous leurs reliefs étaient gravés au-dessus de lignes de séparation matérialisant le sol, tracées à la limite supérieure de la réserve ravalée formant le soubassement, tel qu'il apparaît ici comme sur les murets n°s 2 et 6, et qui existait au départ sur tous les autres témoins dont la partie inférieure manque.

50. Ce type de martelage s'apparente à celui pratiqué sous la XXV^e dynastie ; on aimerait connaître la raison de la mise en œuvre d'une telle pratique sur un bloc destiné à l'enfouissement dans une fondation et qui, *a priori*, ne devait pas comporter de motifs religieux « à proscrire ».